



Fédération de la Région Auvergne  
pour la Nature et l'Environnement

## **Projet associatif**



**2003**

# Préambule

## Les objectifs de la FRANE

Ils sont définis dans l'article 2 des statuts.

La FRANE a pour objet :

- de regrouper les fédérations départementales d'associations de protection de l'environnement, les associations régionales, départementales ou locales d'Auvergne (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1976 et déclarées en Préfecture, ayant les mêmes buts d'étude et de protection de la nature et de l'environnement et oeuvrant conformément aux objectifs de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (France Nature Environnement – FNE).
- d'informer les fédérations et les associations membres de tous les problèmes les concernant.
- de mettre en oeuvre les moyens autorisés par la loi dans le domaine de la gestion et de la défense de l'environnement et de la protection de la nature, en dehors de toute orientation politicienne. Pour cela, elle apporte son appui, lorsqu'il est nécessaire, aux associations :
  - \* dans la réalisation d'études (études d'impact...)
  - \* dans la création et la gestion d'espaces protégés (réserves naturelles...)
- d'assurer une information du grand public au moyen de ses propres publications (mémoires, bulletins), de conférences, d'expositions, ou par l'utilisation des mass-média.
- de représenter les positions communes des associations fédérées auprès des pouvoirs publics régionaux ou départementaux, ainsi qu'auprès des instances administratives.
- de veiller à l'application des lois et décrets de protection concernant la faune, la flore, les milieux naturels, les sites et le patrimoine bâti, ayant une incidence sur l'environnement (eau, urbanisme, agriculture, nucléaire, énergie, air, qualité de vie, transports, etc...).
- de mener toute action en justice, se constituer partie civile et réclamer des dommages-intérêts.
- de travailler à la mise en place d'une gestion écologique de l'ensemble du territoire en rénovant les méthodes d'aménagement du territoire, notamment en agriculture, énergie, tourisme, etc...

## Les missions de la FRANE

- 1- Motiver les échanges et la réflexion entre les associations membres, animer et faire fonctionner le réseau depuis FNE jusqu'aux associations locales.
- 2- Représenter les associations fédérées auprès des décideurs et pouvoirs publics régionaux (être le porte-parole de ces associations et un interlocuteur officiel).
- 3- Etre un acteur régional à part entière, et devenir un partenaire privilégié des acteurs régionaux, en matière d'environnement.
- 4 – Enrichir la connaissance des milieux naturels et proposer des politiques de gestion et de conservation.
- 5 - Informer et sensibiliser le public à l'intérêt d'agir en faveur de l'environnement.

## Axes à développer

### A) Renforcer et développer le rôle de fédération régionale

*Cela concerne les activités d'animation du réseau associatif de protection de la nature et de l'environnement en Auvergne, de coordination, d'assistance aux associations membres, de relais avec France Nature Environnement (FNE), de représentation des associations membres...*

#### A-1 : Réorganiser et renforcer la vie de la fédération

*La FRANE doit pouvoir jouer pleinement son rôle d'organe de prises de positions communes et de porte-parole régional des associations d'environnement, et donc être un véritable lieu de réflexions et de débats.*

*Pour cela, il est nécessaire de développer la concertation entre les associations et de renforcer leur implication dans les actions de la FRANE. Les associations membres doivent également être des forces de propositions de projets pour la FRANE.*

➤ Renforcer les liens avec les associations membres et leur participation aux activités de la fédération.

Organiser des rencontres thématiques inter-associatives (à l'attention des bénévoles mais aussi des salariés), des rencontres inter-bureaux, inter-CA, participer aux AG, voir aux CA des associations membres et réciproquement.

Développer des actions inter-associatives.

➤ Relancer et développer les commissions thématiques de la FRANE : organisation et structuration de ces réseaux, développement des missions (assistance technique aux associations, information et communication avec les associations, interventions et représentations...).

➤ Dynamiser les AG, CA, Bureau.

Mieux préparer et structurer ces réunions de travail, notamment pour les rendre plus mobilisatrices et plus efficaces.

➤ Adopter un mode de fonctionnement qui permette aux représentants désignés par la FRANE d'être porteurs de positions, projets... issus d'une véritable réflexion collective, et de rendre compte régulièrement de leurs activités de représentation.

*La FRANE doit aussi s'inscrire dans une dynamique de renouvellement.*

➤ Renforcer le CA et le bénévolat.

Motiver les élus, adhérents... des associations membres à intégrer le CA de la FRANE et les commissions thématiques.

Ouvrir les adhésions aux personnes individuelles dans un objectif de recherche de compétences et de personnes plus disponibles. *Cela requiert une modification des statuts mais n'entraînerait pas une perte d'identité de la FRANE en tant que fédération d'associations.*

➤ Renforcer le nombre d'associations membres.

Susciter l'adhésion de nouveaux membres (associations régionales...).

➤ Aider à la structuration et au développement des associations de protection de la nature et de l'environnement dans chaque département, par le biais des fédérations départementales existantes ou par la création de structures équivalentes en leur absence.

## **A-2 : Renforcer la présence de la FRANE et de ses associations fédérées au sein de FNE**

- Développer les échanges et renforcer les relations avec FNE.
- Développer la participation de la FRANE aux réseaux thématiques et activités de FNE (*Directoires, réunions des réseaux, colloques et journées d'information pour les associations...*), ce qui nécessite de développer un véritable travail préparatoire.
- Assurer le relais entre FNE et les associations membres de la FRANE.

## **A-3 : Réorganiser le fonctionnement interne du Siège**

*Il s'agit d'intégrer davantage la " vie salariée " à la " vie bénévole " et réciproquement, en trouvant un véritable mode de fonctionnement, dans un souci de complémentarité et d'efficacité.*

- Définir et répartir de façon précise les missions et tâches de chacun, salariés et administrateurs.
- Développer les relations de travail entre administrateurs et salariés.

## **B) Renforcer et développer le rôle d'acteur régional et d'animateur du débat public environnemental**

*Cela concerne notamment le développement des activités thématiques de la FRANE et de ses capacités d'expertise, son rôle de suivi des politiques publiques...*

### **B-1 : Développer les activités thématiques de la fédération et ses capacités d'expertise associatives**

*Il s'agit de conforter les activités de la FRANE dans des secteurs qui lui sont chers (eau, déchets, nature, juridique...) et de développer de nouvelles thématiques de travail (agriculture, espace rural, carrières...), en mutualisant ses compétences.*

- Constituer un véritable réseau d'experts associatifs en identifiant les associations et personnes ressources, les compétences collectives et individuelles.  
Animer ce réseau.

Constitution et animation d'un réseau de PQPN, en lien direct avec la DIREN Auvergne (pour informer les PQPN sur leur rôle au sein des Commissions d'Aménagement Foncier, les former, les accompagner au long de leur participation aux remembrements).

- Accroître et diversifier les compétences associatives de la Fédération.  
Organiser des actions de formation pour les associations.  
Elaborer des outils d'information (guides associatifs...).
- Constituer un fond documentaire / centre de ressources.

## **B-2 : Renforcer la participation de la FRANE à l'animation du débat public environnemental**

➤ Accroître la participation du réseau associatif aux différentes commissions institutionnelles et instances de concertation et à l'élaboration et au suivi des politiques publiques (*Comité de bassin, PDRN...*).

➤ Développer l'information du public.

Mettre en oeuvre de nouvelles actions de sensibilisation auprès du grand public, mais aussi d'un public plus ciblé parmi les acteurs environnementaux (élus et collectivités locales, administrations, certaines catégories socio-professionnelles...) sur des thématiques variées.

Poursuivre l'édition de documents d'information auprès du grand public et développer des publications plus spécialisées et techniques à l'attention de publics spécifiques (élus, publics agricoles...).

Participer à des actions de formation professionnelle.

## **B-3 : Développer le rôle de consultant de la FRANE**

*Il s'agirait de positionner la FRANE sur la fonction " conseil-accompagnement " dans l'élaboration des projets. Il ne s'agit pas de faire de la FRANE un bureau d'étude, ni de cautionner tel ou tel projet. Il s'agit de faire des propositions et de donner un avis global sur des problématiques environnementales.*

➤ Faire de la FRANE un interlocuteur incontournable dès l'amont d'un projet en lien avec la nature et l'environnement et lors de sa réalisation (conseils sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire, impacts sur l'environnement, accompagnement et suivi dans les étapes du projet).

➤ Réaliser des études pilotes et innovantes.

## **B-4 : Développer les relations de la FRANE avec les structures ayant un rôle en matière d'environnement**

➤ Développer les relations avec des interlocuteurs tels que : les administrations (DIREN, DRAF, DRIRE...), les établissements publics (Agence de l'Eau, ADEME...), les collectivités locales (Conseils Généraux, PNR...), les acteurs du monde agricole (syndicats et associations d'agricultures, chambres d'agriculture...)...

*La FRANE doit développer des partenariats avec ces organismes pour mener des actions concertées en faveur de l'environnement mais elle se doit aussi de les interpeller sur leurs manquements chaque fois que cela sera nécessaire.*

➤ Développer les relations avec les acteurs associatifs auvergnats non membres de la FRANE (CPIE...).

Développer les contacts avec les fédérations limitrophes membres de FNE (Limousin...) pour échanger sur des enjeux et problématiques communs au territoire du Massif Central.

## C) Se faire connaître, communiquer " davantage et mieux "

*La FRANE pour atteindre ses objectifs doit se faire connaître et communiquer plus, tant en " interne " (associations membres, FNE...) qu'en externe (public, décideurs, partenaires...).*

*Il s'agit de mettre en place et d'avoir recours à des outils et moyens de communication performants.*

### **C-1 Mettre en place une véritable communication interne**

- Mettre en place un *système d'échanges réguliers et interactifs* sur les dossiers et actions en cours et sur les thèmes de fond (entre administrateurs, salariés, associations...).
- Concevoir une revue d'information interne d' "*Actualités de la FRANE* " à l'attention des associations membres (du type d' "*Actu FNE* ").
- Identifier un *correspondant* dans chaque association membre, chargé de faire le lien avec la Fédération.
- Réaliser un "*annuaire interne* " de la FRANE et de ses associations membres.

### **C-2 Développer la communication externe**

- Améliorer les *outils de présentation* de la Fédération (plaquette...).
- Créer un *site web* (vitrine de la FRANE et de ses associations membres auprès du public et des partenaires).
- Faire de "*Nature Vivante* " un véritable outil de communication et élargir sa diffusion.
- Communiquer régulièrement avec les *médias* (communiqués de presse pour informer des prises de positions fédératives...).
- *Rencontrer et échanger* régulièrement avec nos interlocuteurs et partenaires.